



ASSOCIATION Frédéric
Levasseur
3 rue Pierre Auber
ZI Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre rapport sur les comptes annuels et notre rapport sur les conventions règlementées à soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les meilleurs.

A Saint-Denis, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
FINEXO AUDIT

Patrice DALLEAU
Gérant

ASSOCIATION

FREDERIC

LEVAVASSEUR

3, Rue Pierre Auber
ZI Chaudron
97490 Sainte Clotilde

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FREDERIC LEVAVASSEUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été amenés à contrôler la comptabilisation des opérations relatives aux recettes tarifées sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous avons apprécié le caractère approprié des principes comptables suivis par votre association et des informations fournies dans l'annexe, notamment au regard des spécificités du plan comptable applicable aux associations du secteur médico-social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

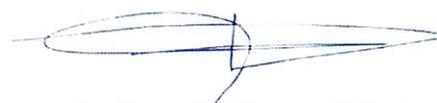
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 14 juin 2024



Le Commissaire aux Comptes
FINEXO AUDIT

Patrice DALLEAU
Gérant

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>	195 925	173 130	22 795	
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	303 393	300 902	2 491	
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	7 490 934		7 490 934	7 505 128
<i>Constructions</i>	30 112 175	14 300 718	15 811 457	17 227 745
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	3 227 422	2 520 890	706 531	670 317
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	9 079 286	6 375 334	2 703 952	2 923 385
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	5 087 412		5 087 412	1 137 939
<i>Avances et acomptes</i>	259 997		259 997	21 790
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	794 400		794 400	794 400
<i>Autres titres immobilisés</i>	1 110 576		1 110 576	1 110 576
<i>Prêts</i>	1 303 341		1 303 341	1 226 342
<i>Autres immobilisations financières</i>	130 922		130 922	124 913
Total I	59 095 783	23 670 975	35 424 808	32 742 535
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>	34 295		34 295	41 595
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	49 775		49 775	43 228
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	6 302 742	30 817	6 271 925	2 389 373
<i>Autres créances</i>	948 085		948 085	512 688
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 500 000		2 500 000	
<i>Disponibilités</i>	26 652 423		26 652 423	32 419 629
<i>Charges constatés d'avance</i>	172 373		172 373	187 974
Total II	36 659 694	30 817	36 628 876	35 594 487
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	14 540		14 540	16 617
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	95 770 017	23 701 792	72 068 225	68 353 640
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	776 765	776 765
<i>Dotations non consommables</i>	113 298	113 298
<i>Autres fonds propres</i>	16 647	16 647
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	1 870	1 870
Réserves		
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	30 870 666	29 608 535
Report à nouveau	4 242 588	4 034 649
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	653 203	1 010 829
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	21 407	179 576
Excédent ou Déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 030 576	835 304
Situation nette (sous-total)	37 727 020	36 577 472
Subventions d'investissement	2 380 602	1 796 697
Provisions réglementées	2 779 471	2 008 047
Total I	42 887 093	40 382 217
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	8 398 401	6 989 854
Total II	8 398 401	6 989 854
PROVISIONS		
Provisions pour risques	481 332	481 332
Provisions pour charges	4 371 621	4 058 684
Total III	4 852 953	4 540 016
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 749 318	7 401 273
Emprunts et dettes financières diverses		7 230
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	13 713	17 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 151	1 235 151
Dettes fiscales et sociales	4 554 826	4 871 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	385 394	299 202
Autres dettes	82 832	46 889
Produits constatés d'avance	2 819 545	2 582 560
Total IV	15 929 777	16 441 553
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	72 068 224	68 353 640
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 576 447	
Dont à moins d'un an (a)	8 339 618	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 081	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	2 574 139	2 552 576
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	46 909 915	41 327 403
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	340 662	514 964
<i>Dont Dons manuels</i>	2 189	4 184
<i>Dont Mécénats</i>	33 976	7 206
<i>Contributions financières</i>	2 400 243	2 363 916
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	271 738	362 296
Utilisation des fonds dédiés	1 907 473	1 798 742
Autres produits	208 581	420 949
Total I	54 612 752	49 340 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	9 403 254	8 904 108
Aides financières	2 363 916	2 363 916
Impôts, taxes et versements assimilés	1 286 191	1 151 255
Salaires et traitements	20 809 136	19 694 598
Charges sociales	13 647 135	12 536 011
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 350 752	2 425 672
Dotations aux provisions	312 937	249 839
Reports en fonds dédiés	3 423 553	1 074 547
Autres charges	285 422	133 168
Total II	53 882 297	48 533 114
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	730 455	807 732
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	189 466	31 556
Total III	189 466	31 556
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	162 026	115 120
Total IV	162 026	115 120
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	27 440	-83 566

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	757 895	724 167
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	191 669	107 030
Sur opérations en capital	1 059 045	118 716
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	204 055	204 119
Total V	1 454 769	429 865
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	69 876	7 072
Sur opérations en capital	283 299	9
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	772 477	99 774
Total VI	1 125 653	106 855
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	329 117	323 010
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35 029	32 298
Total des produits (I+III+V)	56 256 987	49 802 267
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	55 205 004	48 787 387
EXCEDENT OU DEFICIT	1 051 983	1 014 880
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 030 576</i>	<i>835 304</i>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Don en nature		199
Total		199
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens		199
Total		199

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION FRÉDÉRIC LEVAVASSEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 72 068 225 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 1 051 983 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRÉSENTATION DE L'ENTITE – ART 431-2 Règlement ANC N°2018-06

L'Association Frédéric LEVAVASSEUR (AFL) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 11 juillet 1977 sur les fondations historiques de l'œuvre des filles de Marie à l'île de la Réunion créée en 1849. L'objectif initial de la congrégation est de s'occuper des exclus.

Aujourd'hui, l'AFL, qui n'a cessé d'évoluer depuis sa création, a toujours son siège social à Saint Denis, au numéro 3 de la rue Pierre Aubert – ZI du Chaudron à Sainte-Clotilde, et poursuit comme buts principaux :

- d'apporter aux personnes handicapées et aux familles ayant un enfant adolescent ou adulte handicapé l'appui moral et matériel dont elles ont besoin ;
- de favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents et assurer la pleine participation des familles et des personnes handicapées ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes handicapées ;
- promouvoir et gérer tout établissement ou service sanitaire, sociaux ou médico-sociaux traditionnels ou innovants ainsi que les entreprises adaptées, les foyers d'hébergements, les services de placement familial et autres structures complémentaires visant l'insertion et l'accompagnement des publics en difficultés pour favoriser leur plein épanouissement.

L'AFL a pour missions de participer à l'évolution des prises en charge dans le cadre réglementaire s'appliquant à l'activité sanitaire, médico-sociale et sociale avec une cohérence de ses actions, mais s'engage également à créer et à développer toutes œuvres d'action ou d'intérêt sanitaire, social et médico-social. L'AFL a su évoluer, s'adapter au fil du temps, tout en préservant sa vocation et ses valeurs premières dans l'accompagnement des plus vulnérables pour s'articuler aujourd'hui autour de 5 pôles d'activités et un siège. Chaque pôle regroupe les établissements et les services en fonction du public accueilli et est géré par un directeur qui a pour mission la gestion et le bon fonctionnement des établissements qui sont sous sa responsabilité :

1/ POLE ENFANTS DEFICIENTS INTELLECTUELS ET PORTEUR DE TSA : IME Levavasseur et Ime du Baobab

Le pôle Enfants Déficiants Intellectuels et porteurs de Troubles du Spectre Autistique regroupe les structures qui accompagnent des enfants et adolescents.

Ce pôle comprend l'IME et SESSAD Levavasseur et l'IME du Baobab.

Les IME ont pour mission de mettre en œuvre une éducation adaptée et un accompagnement médico-social

Règles et méthodes comptables

tendant à favoriser l'inclusion sociale, scolaire, culturelle des enfants et adolescents en situation de handicap dans les différents domaines de la vie.

Le SESSAD a pour mission de favoriser le soutien à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie, apporter conseil et accompagnement auprès des familles et de l'entourage en général, soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages et aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une inclusion scolaire réussie.

L'IME/SESSAD Levavasseur accueille 176 enfants et adolescents déficients intellectuels (DI) et ou porteurs de Trouble du Spectre Autistique (TSA) de 4 à 20 ans, dont 76 scolarisés dans le cadre du SESSAD.

L'IME/AT du Baobab accueille 55 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans avec des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et une déficience mentale associée. Les structures sont financées par la CGSS et agréées par l'ARS.

2/ PÔLE ENFANTS DÉFICIENTS MOTEUR ET POLYHANDICAPÉS : CEAP, SESSAD & IEM Champs de Merle

Le pôle Enfants Déficitaires Motrices et Polyhandicapés regroupe les structures qui accompagnent les enfants et adolescents en situation de déficience motrice, sensorielle ou de polyhandicap.

Ce pôle comprend un CEAP, une BAT, un SESSAD et un IEM, regroupés au sein d'un même bâtiment nommé l'IMS Les Champs de Merles.

Le CEAP a pour mission d'améliorer l'autonomie des personnes accueillies, élargir leur intégration sociale, leur offrir un confort de vie, une sécurité d'encadrement et un soutien quotidien permettant leur épanouissement personnel.

La BAT a pour mission d'offrir aux personnes accueillies une possibilité de loisirs adaptés et de prise en charge éducative temporaire (maximum 90 jours par an) et séquentielle.

Le SESSAD a pour mission d'assurer un suivi spécialisé, sur le milieu familial (École, crèche, collège, entreprises...)

L'IEM a pour mission d'assurer un accompagnement favorisant l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, ainsi que l'autonomie des enfants et adolescents accueillis, dans un objectif d'inclusion future (sociale, professionnelle...).

Le SESSAD Champs de Merles accueille 40 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, en situation de polyhandicap ou présentant une déficience motrice.

L'IEM Champs de Merles accueille 16 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans et atteints de déficiences motrices avec ou sans troubles associés, aux différents stades de l'éducation précoce et selon leur niveau d'acquisition, de la formation pré-élémentaire, élémentaire, secondaire dans l'enseignement général, professionnel ou technologique.

Le CEAT/BAT Les Champs de Merles accueille 50 enfants et adolescents de 3 à 20 ans associant des déficiences motrices et des déficiences intellectuelles. La structure est financée par la CGSS et agréée par l'ARS.

3/ PÔLE ADULTES HANDICAPÉS DÉPENDANTS : MAS Annie Gauci, FAM Alice Verdin, SAMSAH Austral

Le pôle Adultes Handicapés dépendants regroupe les structures qui accompagnent les adultes porteurs de divers handicaps, nécessitant une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dont l'état de santé nécessite un suivi médical. Ce pôle comprend une MAS, un FAM et SAMSAH.

La MAS a pour mission de maintenir, améliorer l'autonomie des personnes accueillies, élargir leur intégration sociale, leur offrir un confort de vie, une sécurité d'encadrement et un soutien quotidien permettant leur épanouissement personnel.

Règles et méthodes comptables

Le FAM a pour mission d'éviter l'aggravation des déficiences et des pathologies, aider à l'autonomie, développer les potentialités d'intégration sociale.

Le SAMSAH intervient dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté incluant des prestations de soins, favoriser le maintien ou la restauration de liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

La MAS accueille 39 adultes en situation de handicap moteur et/ou polyhandicap, avec perte d'autonomie, exigeant des soins et l'aide d'une tierce personne dans la vie quotidienne.

La structure propose :

- 30 places en accueil permanent, dont 20 en Internat et 10 en Semi-internat
- 9 places en accueil temporaire, dont 6 en Internat et 3 en Semi-Internat

Ces accueils peuvent être séquentiels de jour et/ou en hébergement. La structure est financée par la CGSS et agréée par l'ARS.

Le FAM accueille 30 adultes porteurs de divers handicaps, inaptes au travail, ne pouvant assurer les besoins de leur vie quotidienne sans l'aide d'une tierce personne, dont l'état de santé nécessite un suivi médical. La structure propose de l'hébergement en Internat de 30 lits.

Le SAMSAH accueille 20 adultes à partir de 18 ans et sans limite d'âge, présentant des déficiences motrices voire un Polyhandicap, nécessitant la prise en charge médicale et paramédicale ainsi que l'aide d'une tierce personne dans l'exercice de leur vie quotidienne et de leurs rapports sociaux.

Les FAM et le SAMSAH sont financés par :

- la CGSS ;
- l'ASA du Conseil Départemental.

Elles sont agréées par l'ARS et le Conseil Départemental.

4/ PÔLE INSERTION PROFESSIONNELLE : FHTH Notre Dames de Lourdes & ESAT Les Tidalons

Le pôle Insertion Professionnelle regroupe les structures qui accompagnent les travailleurs en situation de handicap. Ce pôle comprend un FHTH et un ESAT.

Le FHTH a pour mission de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale, culturelle et citoyenne des personnes accueillies. Les accompagner dans l'apprentissage des actes essentiels de la vie quotidienne en adéquation avec leur projet de vie dans un souci de Bienveillance.

L'ESAT a pour mission de familiariser le travailleur avec le monde du travail, favoriser son autonomie par des actions de soutien, préparer le cas échéant son insertion dans le milieu ordinaire de travail.

Le FHTH accueille 30 personnes adultes handicapées âgés de 18 à 60 ans travaillant en ESAT.

L'ESAT accueille 299 personnes en situation de handicap de 18 jusqu'à 60 ans et plus (ou à partir de 16 ans avec une dérogation) qui présentent au moins 33 % de taux d'incapacité de travail. Le FHTH et l'ESAT sont financées par la CGSS et agréées par l'ARS.

5/ PÔLE SOCIAL PETITE ENFANCE : Pouponnière sociale Levavasseur

Le pôle Social Petite Enfance regroupe les structures qui accompagnent les jeunes enfants (de la naissance à 6 ans) orientés par le Service d'Aide Sociale à l'Enfance et qui offrent un soutien aux parents.

Ce pôle comprend une Pouponnière à caractère social, l'unique établissement du Département.

La Pouponnière accueille des enfants de la naissance à 3 ans (6 ans pour les fratries) faisant l'objet d'une ordonnance de placement judiciaire, nés dans l'anonymat, ou pour lesquels il existe un consentement à l'adoption ou des accueils provisoires sur demande des parents auprès des services sociaux.

La pouponnière propose :

Règles et méthodes comptables

- 15 places en Internat
- 15 places dans un dispositif expérimental d'Accompagnement en Accueil familial (DAFA)

La structure est sous la compétence de Conseil Départemental.

L'AFL a pour but d'agir au côté des personnes en difficultés sans distinction d'âge, de sexe, de confession ou d'opinion, et de toute personne, même mineure, en situation de vulnérabilité, ou de handicap.

À cet effet, l'association peut créer, développer et gérer, au sein du département de La Réunion et dans la zone Océan Indien, des établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants, ainsi que d'autres structures et dispositifs complémentaires visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

L'association se veut porteuse – à travers les objectifs de ses institutions et les actions professionnelles de ses personnels – de valeurs humaines qui donnent leur vrai sens aux prestations proposées.

Ainsi fidèles à ses fondements de philosophie humaniste, tels qu'inscrits dans leur charte, l'AFL agit dans le respect, la solidarité, tout en s'efforçant de faire preuve de créativité.

Pour porter ces valeurs, l'AFL emploie 567 salariés équivalents temps plein et gère un budget annuel d'environ 43 millions d'euros lui permettant de prendre en charge 1 000 bébés, enfants, adolescents et adultes en file active qui sont en situation de handicap.

Présidée depuis le 29 octobre 2008 par M. Jean François LABARDE, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit membres.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2014-03,
- les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n°2019-04,

Règles et méthodes comptables

▫ l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'application du règlement ANC N°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif implique :

▫ dans son article 151-1 que le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif du bilan de l'entité gestionnaire sur une ligne spécifique,

▫ dans son article 152-1 que dans son compte de résultat, l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociale des postes suivants par une subdivision spécifique :

- les ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- le résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

Règles et méthodes comptables

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des Immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	171 545	24 380		195 925
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	299 841	3 552		303 393
Immobilisations incorporelles	471 386	27 932		499 318
- Terrains	7 505 128		14 194	7 490 934
- Constructions sur sol propre	25 402 740		985 806	24 416 935
- Constructions sur sol d'autrui	4 617 566			4 617 566
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	930 627	147 047		1 077 674
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	3 042 241	236 846	51 666	3 227 422
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 404 751	56 086		2 460 837
- Matériel de transport	3 828 964	178 775	217 249	3 790 491
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 450 583	386 828	19 940	2 817 471
- Emballages récupérables et divers	10 488			10 488
- Immobilisations corporelles en cours	1 137 939	3 949 473		5 087 412
- Avances et acomptes	21 790	238 207		259 997
Immobilisations corporelles	51 352 818	5 193 262	1 288 854	55 257 226
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	794 400			794 400
- Autres titres immobilisés	1 110 576			1 110 576
- Prêts et autres immobilisations financières	1 351 255	83 008		1 434 263
Immobilisations financières	3 256 231	83 008		3 339 239
ACTIF IMMOBILISE	55 080 435	5 304 202	1 288 854	59 095 783

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement des postes suivants :

1/ Autres titres immobilisés (compte 272) composés ainsi :

- 53,26481 titres CE OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE 5DEC achetés pour 522 427,91 € et affichant une plus value latente au 31/12/2023 de + 20,6 K€,
- 250 titres BNPI - SIGNATURE CLAS.C FCP 3DEC achetés pour 252 282,50 € et affichant une plus value latente au 31/12/2023 de + 15,5 K€,
- 14,337 titres BNPI - INV.3MOIS CLAS.C FCP 3DEC 3 MOIS FCP achetés pour 334 288.59 € et affichant une plus value latente au 31/12/2023 de + 6,6 K€,

2/ Prêt relatif à l'effort de construction (compte 2747) :

L'association Frédéric LEVAVASSEUR se libère de son obligation à la participation annuelle à l'effort de construction par un versement sous la forme d'un prêt sur 20 ans aux organismes collecteurs agréés (OPCA). L'organisme collecteur agréé de l'association Frédéric LEVAVASSEUR est ACTION LOGEMENT SERVICE. Les versements relatifs à l'effort de construction réalisés entre 2003 et 2023 représentent un total de 1 303 341 € en attente de remboursement de la part des OPCA.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU EA LES TI DALONS SASU 97490 SAINT DENIS			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Amortissements des Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	171 545	1 585		173 130
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	299 841	1 061		300 902
Immobilisations incorporelles	471 386	2 646		474 032
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	9 914 939	1 072 205	728 320	10 258 824
- Constructions sur sol d'autrui	3 553 694	133 546		3 687 241
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	254 555	100 098		354 654
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 371 924	191 900	42 935	2 520 890
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 575 182	152 092		1 727 274
- Matériel de transport	2 277 717	516 379	213 308	2 580 789
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 918 502	168 710	19 940	2 067 272
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 866 514	2 334 931	1 004 502	23 196 943
ACTIF IMMOBILISE	22 337 900	2 337 577	1 004 502	23 670 975

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 857 463 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 303 341		1 303 341
Autres	130 922		130 922
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 302 742	6 302 742	
Autres	948 085	948 085	
Charges constatées d'avance	172 373	172 373	
Total	8 857 463	7 423 200	1 434 263
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	200 638
Fournisseurs-rrr.& av.obtenir	5 090
Organismes sociaux produits à recev	18 454
Déb. créd. produits à recevoir	14 266
Intérêts courus à recevoir	6 563
Total	245 010

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	22 486	11 098	2 767	30 817
Total	22 486	11 098	2 767	30 817
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11 098	2 767	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	906 710				906 710
Fonds propres avec droit de reprise	1 870				1 870
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales	29 608 535	1 262 132			30 870 666
RAN hors activités sociales	4 034 649	207 939			4 242 588
RAN des activités sociales	1 010 829	-455 191		-97 565	653 203
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	179 576	-179 576	21 407		21 407
Exc.ou Déficit des activités sociales	835 304	-835 304	1 030 576		1 030 576
Situation nette	36 577 472		1 051 982	-97 565	37 727 020
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 796 697		787 960	204 055	2 380 602
Provisions réglementées	2 008 047		771 424		2 779 471
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	40 382 217		2 611 367	106 491	42 887 093

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 008 047	771 424		2 779 471
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 008 047	771 424		2 779 471
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		771 424		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 058 684	312 937			4 371 621
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	481 332				481 332
Autres provisions pour risques et charges					
Total	4 540 016	312 937			4 852 953
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		312 937			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 916 065 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 081	2 081		
- à plus de 1 an à l'origine	6 747 237	659 116	2 126 076	3 962 045
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 151	1 324 151		
Dettes fiscales et sociales	4 554 826	4 554 826		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	385 394	385 394		
Autres dettes (**)	82 832	82 832		
Produits constatés d'avance	2 819 545	1 331 219	1 488 326	
Total	15 916 065	8 339 618	3 614 402	3 962 045
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	653 269			
(**) Dont envers les associés				

NEUTRALISATIONS DE LA DOUBLE CONSTATATION DES PRODUITS ATTENANTS AUX "AMENDEMENTS CRETONS" :

Jusqu'en 2016, l'association Frédéric LEVAVASSEUR constatait, conformément aux instructions reçues, en double les produits relatifs aux "Amendements CRETON", adolescents ayant atteint la majorité, et qui, faute de place disponibles en établissements pour adultes, peuvent voir leur prise en charge en établissements pour enfants maintenus jusqu'à leur 20 ans.

En concertation avec l'ARS, il a été décidé de neutraliser en produits constatés d'avance, la double facturation établie à destination du Conseil Départemental, vu que ces enfants sont déjà pris en charge dans la Dotation Globale versée à l'établissement pour enfants. Cette neutralisation s'applique sur les deux derniers exercices en cours, le recyclage de cette double facturation étant réalisée par l'ARS sur la tarification de l'exercice N+2.

Les produits constatés d'avance relatif à l'exercice 2022 s'élèvent à 1 331 K€ et seront repris en 2024 lorsque l'ARS diminuera la tarification de cette même année des facturations établies à destination du Conseil Départemental en 2022.

Notes sur le bilan

Les produits constatés d'avance relatif à l'exercice 2023 s'élèvent à 1 488 K€ et seront repris en 2025 lorsque l'ARS diminuera la tarification de cette même année des facturations établies à destination du Conseil Départemental en 2023.

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues (b&s)	288 402
Emp.ets.credit divers -icap	20 441
Intérêts courus à payer	1 194
Dettes provis. pr congés à payer	1 627 585
Personnel charges à payer	74 951
Charges sociales s/congés à payer	764 447
Organismes sociaux charges à payer	30 613
Etat charges à payer	1 771
Total	2 809 404

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	172 373		
Total	172 373		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 819 545		
Total	2 819 545		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 89 775 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		34 735 899	7 144 669		568 781	42 449 348
Subventions d'exploitation		4 229 792	113 876		116 898	4 460 567
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement	200 330				3 725	204 055
						47 113 970

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
70100000 - Transfert de charges d'exploitation	268 971	
	268 971	
Total	268 971	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	69 726	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	283 299	
Amortissements des immobilisations	1 053	
Amortissements dérogatoires	771 424	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	-771 424	
Autres provisions réglementées	771 424	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		146 819
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		44 850
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 059 045
Subventions d'investissement virées au résultat		204 055
TOTAL	1 125 653	1 454 769

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		1 051 983
ARS - ADMINISTRATION	203 259	
ARS - IMS SEMI INTERNAT & ACCUEIL TEMPORAIRE		40 129
ARS - IMS EDUCATION MOTRICE		65 593
ARS - IMS SESSAD		18 688
ARS - IME LEVAVASSEUR SEMI INTERNAT	251 150	
ARS - IME LEVAVASSEUR SESSAD		176 473
ARS - IME BAOBAB (SEMI+INTERNAT+ACCUEIL TEMPORAIRE)	4 051	
CD - POUPONNIERE DAFA	13 105	
CD - POUPONNIERE HEBERGEMENT	227 954	
ARS - MAS (SEMI+INTERNAT+ACCUEIL TEMPORAIRE)		656 739
CD - SAMSAH HEBERGEMENT		44 617
ARS - SAMSAH SOINS		124 674
CD - FAM HEBERGEMENT	75 795	
ARS - FAM SOINS		142 713
CD - FOYER HEBERGEMENT		12 701
ARS - ESAT SOCIAL		373 471
ARS - ESAT COMMERCIAL		120 380
CD - PALI		34 849
ARS - PALI	5 135	
Part du résultat sur gestion conventionnée	780 449	1 811 025
Part du résultat sur gestion libre		21 407

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 566 personnes dont 1,05 apprentis.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	27	28	55	55
Employés	136	336	472	472
Ouvriers		1	1	1
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi	14	24	38	38
Total	177	389	566	566

L'association Frédéric LEVAVASSEUR a pu compter dans ses effectifs, au titre de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023, sur la présence de 264 Travailleurs Handicapés Equivalent Temps Plein dans ses Etablissements et Services d'Aides par le Travail (soient 180 garçons et 84 filles).

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 383 851 euros.

* TROIS PLUS HAUTS DIRIGEANTS (Art 20 - Loi n°2006-586 du 23 mai 2006) : 383 851 euros.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	32 672
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	32 672

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution auprès de CIE EUR DE GARANTIES ET CAUTIONS sur prêt CEPAC n°9461128</i>	106 800
<i>Hypothèque ou privilège sur immeuble commercial au profit de la BFC</i>	3 190 000
<i>Gage sur prêt CEPAC N°C000780</i>	152 800
Avals et cautions	3 449 600
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	3 449 600

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				65 099	65 099
Cumul exercices antérieurs				56 351	56 351
Dotations de l'exercice				16 275	16 275
Amortissements				72 626	72 626
Cumul exercices antérieurs				29 313	29 313
Exercice				15 197	15 197
Redevances payées				44 510	44 510
A un an au plus				15 197	15 197
A plus d'un an et cinq ans au plus				16 278	16 278
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				31 475	31 475
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 197	1 197
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 197	1 197
Montant pris en charge dans l'exercice					

Autres informations

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 4 371 621 euros

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'intégralité de la charge correspondante aux droits évalués est comptabilisée à la clôture pour sa valeur courante.

Cette provision n'est pas actualisée.

Fraction correspondant aux rémunérations : 2 941 704 euros

Fraction correspondant aux charges : 1 429 917 euros

Total de la provision pour départ à la retraite : 4 371 621 euros

Par tranches d'âges :

65 ans - soit compris à moins d'un an : 191 580 €

60 à 64 ans - à savoir entre 1 à 5 ans : 625 663 €

55 à 59 ans - à savoir entre 6 à 10 ans : 845 659 €

45 à 54 ans - à savoir entre 11 à 20 ans : 1 544 572 €

35 à 44 ans - à savoir entre 21 à 30 ans : 845 243 €

moins de 35 ans - soit à plus de 30 ans : 318 904 €

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
FAM 08-ERGOTH	13 520	6 415			-6 415		
IMEL 17-FAM MA	9 000	-257			257		
IMEL 17-FORMA	3 500	-631			631		
IMEL 17-TABLET	3 000	1 702	245		-888	569	
IMS 14-STAGIAIR	6 276	22			-22		
IMS 16-SOUTIEN	9 765	-22			22		
IMEB 17-FORMA	3 200	150				150	
IMEB 17-LEVIER	40 000	24 446	2 416			22 030	
ESAT 08-CPOM	25 683	4 032				4 032	
ESAT 17-FILE AC	225 000	225 000				225 000	
MAS 13-STAGIAI	10 483	1				1	
MAS 16-ACCPGN	72 046	14 438				14 438	
IMS 18-MISE EN	25 000	25 000	25 000				
IMEB 18-ACCPG	45 000	1 068				1 068	
IMEB 18-SUPER	25 000	1 001	1 001				
IMEB 18-DUMS	10 000	8 574				8 574	
IMEB 18-LOGEM	5 000	5 000				5 000	
IMEB 18-20-TABL	6 000	2 082	862			1 220	
SAMSAH 18-ACC	64 000	64 000				64 000	
IMEL 18-FORMA	81 080	24 516	13 098		6 087	17 505	
IMEL 18-ACCPG	25 110	7 870	7 869			1	
IMEL 18-HANDID	4 200	4 200	4 200				
IMEL 18-SALLE	8 700	8 691			-6 087	2 604	
IMEB 19-ACCPG	54 000	42 417	23 546			18 871	
IMEL 19-RNVL 3	140 000	5 395	5 394			1	
MAS 19-STAGIAI	13 656	9 648	2 104			7 544	
MAS 19-DANSE I	55 823	47 933	5 400			42 533	
FH 19-LOREAL F	18 550	5 562				5 562	
IMEB 17-SERAP	7 800	7 800	7 161			639	
FAM 20-ACCPGN	6 071	6 071			-6 071		
IFAM 07-INST ME	95 650	11 959	300			11 659	
IFAM 08-INVEST	40 698	16 989				16 989	
IFAM 09-CHARIO	2 887	2 887	258			2 629	
IFAM 09-TAPIS	1 668	1 668				1 668	
IFAM 18-EQUPM	17 000	2 067	1 317			750	
IFAM 18-RENOV	46 700	28 654	4 815			23 839	
FH 20-C.AGR-PIS	2 350	2 350				2 350	
IMEB 20-RENFO	7 085	7 085				7 085	
IMEB 20-TSPORT	3 000	300				300	
IMEB 20-ACCPG	24 906	24 906				24 906	
IMEB 17&18-SO	1 130 000	1 130 000				1 130 000	
IMEL 20-SURCO	1 315	289	123			166	
IMEL 20-EVOL.O	45 689	45 689			-1	45 688	

Autres informations

	A	Reports	Utilisations	Utilisations	Transferts	A la clôture	A la clôture
	l'ouverture de l' exercice	A	Montant global B	Dont rembours. C	C	de l'exercice Montant global A - B + C	de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
IMEL 20-COVID R	-5 665	-1			1		
IMEL 20-PLACE	778 000	52 484	27 218		2 911	28 177	
IIMEL 09-PISCIN	5 500	5 500	5 500				
IIMEL 09-CLOTU	9 200	9 200	7 187			2 013	
IIMEL 09-AMENG	3 500	1 978	1 978				
IIMEL 13-RESTR	1 350 000	1 104 489	66 897			1 037 592	
IIMEL 15-AIDE IN	64 000	19 275				19 275	
IIMEL 18-AMENA	60 000	25 735	11 140			14 595	
IIMEL 18-EQUIPE	30 500	17 453	685			16 768	
IIMEL 18-SALLE/	40 000	26 174	1 486			24 688	
IIMEL 18-INVEST	30 000	30 000				30 000	
IMS 20-SESSAD I	240 000	64 956	64 956				
IMS 20-RENFOR	-11 584	-1				-1	
IMS 20-1 AES AC	36 000	-11 583				-11 583	
IMS 20-EVOL OF	41 364	41 364				41 364	
IIMS 08-RECONS	1 300 000	660 077	62 188		1 554	599 444	
IIMS 08-INVEST	232 400	4 330			-1 554	2 776	
IIMS 09-INVEST	235 706	1 074				1 074	
IIMS 11-RECONS	2 163 168	1 061 046	90 110			970 936	
IIMS 13-ACQUISI	9 126	215	216			-1	
IIMS 19-SALLE A	51 715	22 027				22 027	
MAS 20-TRAVAU	13 088	9 342	2 875			6 466	
MAS 20-RAPPRO	10 000	10 000	7 747			2 253	
MAS 20-EVOL OF	22 816	22 816				22 816	
IMAS 08-INVEST	130 338	5 800	2 091			3 708	
IMAS 09-ACQUISI	55 250	32 753	10 236			22 518	
IMAS 20-CHARIO	3 500	2 868	923			1 945	
POUP 14-AMENA	733 402	196 619	61 117			135 502	
SAMSAH 20-EVO	3 317	3 317				3 317	
ISAMSAH 09-INV	60 000	14 184				14 184	
ISAMSAH 18-VHL	9 782	9 782				9 782	
ISAMSAH 18-EQ	10 000	10 000				10 000	
ESAT 20-EVOL O	28 411	28 411				28 411	
IMEL 21-ACCP C	43 000	2 911			-2 911		
IMEL 21 - ACCP	15 000	15 000	8 675			6 325	
IMEL 21 - SURAC	380 000	334 890	342 628		1 143	-6 595	
IMEL 21 - SURAC	300 000	284 247	29 298			254 950	
FAM 21 - ACTION	306 926	190 057	67 737	-97 565	-24 755		
FAM 21 - ACCP	75 909	-6 786				-6 786	
FAM 21 - PROJE	17 350	11 065	11 065				
FAM 21 - APPUI	61 820	17 226				17 226	
BAO 21 - AUTISM	139 950						
IMS 21 - ACCP N	430 000	22	23				
MAS 21 - DEMAR	18 975	18 975				18 975	
ESAT 22-HANDE		7 324				7 324	
IFAM22 - STOCK		5 645				5 645	
FAM22-PALI		75 000	69 259		-5 741		
FAM22-ART THE		8 000	7 200			800	
FAM22-PEC 3 M		1 372	1 372				

Autres informations

	A	Reports	Utilisations	Utilisations	Transferts	A la clôture	A la clôture
	l'ouverture de l' exercice	A	Montant global B	Dont rembours. C	C	de l'exercice Montant global A - B + C	de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
IMEB22-ACPGNT		60 007	60 007				
IMEB22-RELAYA		43 031	42 039		-992		
IMEB22-HANDEO		7 324				7 324	
IMEB22-AUTISM		119 504	117 484		-2 020		
IMEB22-1 RENFO		10 400	89			10 311	
IIMEL22-SALLE S		5 081				5 081	
IMEL22-PLATEF		59 843	59 237		-606		
IMEL22-AIDE CJ		35 274	35 274				
IMEL22-AIDE IM		49 280	49 428				-148
IMEL22-HANDEO		3 063				3 063	
IMEL22-HANDEO		7 324				7 324	
IMS22-HANDEO		7 324				7 324	
IMS22-AIDE NM		17 000	17 000				
IMAS22-13 moteu		21 300	21 300				
iMAS22-sécurité b		29 783	17 558				12 225
MAS22-Equithéra		7 050	3 630				3 420
POUP22-TMPS C		31 864	3 305				28 559
SAMSAH22-HAN		7 324				7 324	
IESAT22-VESTIAI		27 581	27 315				266
IESAT22-KIT EPI		4 116	4 116				
IESAT22-FAUTE		3 009	3 009				
ESAT22-FATEA		118 500	2 822				115 678
ESAT22-FATEA S		36 735	5 110				31 625
IMEB23-RELAYA			75 959		304 830	228 871	
IMEB23-CapHand					7 324	7 324	
IMEB23-EcoleIncl					33 187	33 187	
IMEB23-Autisme&			36 119		190 739	154 620	
IMEB23-CazOxyg					41 540	41 540	
IMEB23-Stanley					16 850	16 850	
IMEB23-CazOxyg					47 540	47 540	
IMEB23-Ext°3pl.					413 759	413 759	
IMEB23-CazOxyg					41 540	41 540	
IMEB23-3pl.INT+					301 520	301 520	
IMEB23-6pl. Semi					247 909	247 909	
IMEB23-CazOxyg					53 000	53 000	
IMEB23-CasCom			48 113		48 113		
IMEB23-CharteRJ			8 798		42 084	33 286	
FAM23-PALI					168 903	168 903	
FAM23-TESIS			33 536		36 327	2 791	
IMAS23-INITIMIT					22 047	22 047	
MAS23-FaceCach					28 000	28 000	
IMS23-CazOxygO					47 540	47 540	
IMS23-APA					5 120	5 120	
IMS23-EXPRESSI					7 880	7 880	
IMS23-AVANCEE					7 400	7 400	
IMS23-VIEILLISS					7 400	7 400	
IMS23-APPR_AD					6 480	6 480	
IMS23-BIENVEIL					5 080	5 080	
IMS23-INTERCUL					6 540	6 540	

Autres informations

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
IMS23-POLYHAN					6 480	6 480	
IMS23-3pl.INT 36					558 000	558 000	
IMS23-Travail_Se					5 220	5 220	
IMEL23-Platef_Co			143 907		571 463	427 557	
IMEL23-Aide ES 1					61 000	61 000	
IMEL23-Aide ME			9 971		46 000	36 029	
IMEL23-Aide 2 ES			13 491		56 000	42 509	
Total	11 967 176	6 985 314	1 905 531	-97 565	3 397 356	8 379 575	

La colonne "A l'ouverture de l'exercice" comprend le montant initialement octroyé sous la forme de crédits non reconductibles ou de subventionnements à utiliser jusqu'à épuisement de l'action.

La colonne A "Reports" détaille les fonds dédiés disponibles au 01/01/2023 au travers des comptes 19x.

La colonne B "Utilisations - Montant global" comprend les sommes reprises sur l'exercice 2023 au travers des comptes 789x.

La colonne C "Transferts" comprend les sommes non entièrement utilisées sur l'exercice 2023 et déplacées pour une utilisation ultérieure au travers des comptes 689x.

La colonne "A la clôture de l'exercice - Montant global" totalise les fonds dédiés disponibles au 31/12/2023 au travers des comptes 19x.

Les fonds dédiés sont classés comptablement selon les biens qu'ils financent. Dans le tableau ci dessus, sont détaillés les fonds dédiés, par destination ("I" pour investissement, les autres pour l'exploitation), par année d'obtention, par établissements et par projet fléché.

Lorsqu'il s'agit de fonds dédiés destinés à compenser des charges sur des exercices ultérieurs, un fonds dédiés à l'exploitation est utilisé (avec comme code "ets+année" d'obtention par le biais du compte 1922).

Si le fonds dédiés est utilisé pour financer une immobilisation, un fonds dédiés à l'investissement sera utilisé (avec comme code "I"+ets+année d'obtention" par le biais du compte 1921).

L'écart pour - 97 564,77 € de la colonne "Utilisations Dont rembours." provient des mouvements ayant affectés les fonds dédiés mais qui n'ont pas été constaté par les comptes de charges (689) ou de produits (789) appropriés.

Il s'agit du mouvement suivant, à savoir :

▣ de l'utilisation d'un fonds dédiés liés à une subvention d'exploitation non consommée au 31/12/2022 pour annuler le déficit 2022 subit par l'action PALI. Ce déficit inscrit en compte 11519 à l'ouverture a été imputé directement dans le compte 1922 sans passer par le compte 78922.

Autres informations

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
BAO-AUTISME&S	334	334				334	
ACTIVITE NAUTI	1 500	1 500				1 500	
BABY FOOT	2 706	2 706				2 706	
TESIS ESMS NU			1 941	-9 968	26 197	18 827	
Sous total	4 540	4 540	1 941	-9 968	26 197	18 827	
Sous total							
TOTAL	4 540	4 540	1 941	-9 968	26 197	18 827	

L'écart pour - 9 968,04 € de la colonne "Utilisations Dont rembours." provient des mouvements ayant affectés les fonds dédiés mais qui n'ont pas été constaté par les comptes de charges (689) ou de produits (789) appropriés.

Il s'agit du mouvement suivant, à savoir :

▫ de l'utilisation de fonds dédiés issus de dons manuels reçus sur l'exercice 2023 et utilisés pour financer des dépenses réalisées en 2023. Ces dons ayant servi à neutraliser ces dépenses sur 2023 sont débités directement dans le compte 1922 sans passer par le compte 78922.